



Syndicat des Hôteliers
de Cannes et du Bassin Cannois

CONTRAT DE PARTENARIAT



U M I H
CANNES HOTELS

Entre Le Syndicat des Hôteliers de Cannes et du Bassin Cannois

Adresse : 26, Rue du Commandant André 06400 Cannes

Responsable : Mme WELTER Christine

Profession : Présidente

Tel : 04.93.39.15.42

E.mail : contact@cannes-hotels.com

Siret : 30601647800027

Et :

Représenté par : ...

N° SIRET :

CODE APE :

Adresse : ...

Responsable : ...

Tel fixe : ...

Tel portable : ...

E.mail : ...

DESCRIPTIF ACTIVITE :

....

La présente convention de partenariat est régie par les conditions ci-dessous stipulées :

DUREE D'ENGAGEMENT : 1 AN.

Soit du au



Syndicat des Hôteliers
de Cannes et du Bassin Cannois

CONDITIONS GÉNÉRALES



Le partenaire : ...
représenté(e) par : ...
agissant en qualité de : ...

- S'engage à garder pour son usage commercial personnel toutes les informations fournies dans le cadre de l'engagement qui l'unit au Syndicat des Hôteliers de Cannes et du Bassin Cannois, à ne divulguer ces informations qu'aux prestataires, aux filiales et prestataires du groupe BPCE.
- Le partenaire procurera tous les éléments demandés pour sa mise en ligne sur le site du Syndicat des Hôteliers de Cannes et du Bassin Cannois.
- Le Syndicat des Hôteliers de Cannes et du Bassin Cannois dégage toute responsabilité de non mise en ligne de la réception des pièces demandées et compatibles. Le partenaire accepte que tous les éléments visuels cités ci-dessous soient divulgués sur le site.



Syndicat des Hôteliers
de Cannes et du Bassin Cannois

ANNEXES



U M I H
CANNES HOTELS

Entreprise : ...

Raison sociale : ...

Lien à utiliser pour la redirection : ...

Téléphone / Mail Commercial : ...

Téléphone / Mail responsable communication : ...

Site web : ...

- ALIMENTAIRE
- EQUIPEMENTS
- FORMATION
- INFORMATIQUE DE RESEAU
- DIGITAL
- INSTITUTIONNELS
- MAINTENANCE
- MULTITECHNIQUE
- SECURITE
- SERVICES
- LOISIRS
- AUTRES

AUTRES :



Syndicat des Hôteliers
de Cannes et du Bassin Cannois

ANNEXES



U M I H
CANNES HOTELS

Pendant la durée du contrat, le partenaire pourra utiliser pour sa communication (*et à des fins commerciales*) la mention "Partenaire du Syndicat des Hôteliers de Cannes et du Bassin Cannois" et "Partenaire de l'UMIH Cannes Hôtels".

Le Syndicat des Hôteliers de Cannes et du Bassin Cannois ne percevra aucune autre rémunération de la part de son partenaire autre que le montant spécifié dans le présent contrat.

Le contrat peut être résilié à tout moment par chacune des parties sous réserve d'en informer 2 mois avant la date définitive de résiliation.



Syndicat des Hôteliers
de Cannes et du Bassin Cannois

VALIDATION DE CONTRAT



U M I H
CANNES HOTELS

Signature précédée de la mention :
J'ai lu et j'accepte les conditions de la présente
convention pour :

L'OFFRE PRIVILEGE

L'OFFRE PREMIUM

(les détails de l'offre sont annexés).

BON POUR ACCORD EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

Fait à Cannes le ...

"TAMPON DE L'ENTREPRISE"